

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 15 mai 2023, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Madame la conseillère Mélanie Gobeille District 1
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière et M. Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

223-05-2023

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé de Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De déclarer la séance ouverte à 19h31.

Adoptée à l'unanimité.

224-05-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 **Direction générale**
 - 6.2 **Finances et trésorerie**
 - 6.3 **Greffe et affaires juridiques**

7. RÉGLEMENTATION

- 7.1 Avis de motion – Règlement numéro 1841-41-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser les habitations de trois étages et demi dans la zone Rc-23 (secteur de la rue James et du Nord) ainsi que l'habitation unifamiliale en rangée dans la zone Cbb-1 (secteur de la rue de la Rivière)
- 7.2 Adoption du premier projet de Règlement numéro 1841-41-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser les habitations de trois étages et demi dans la zone Rc-23 (secteur de la rue James et du Nord) ainsi que l'habitation unifamiliale en rangée dans la zone Cbb-1 (secteur de la rue de la Rivière)

8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 Demande d'approbation de PIIA 2023-030 / 749 rue Principale
- 8.2 Demande d'approbation de PIIA 2023-044 / 125 rue Jean-Jacques-Bertrand
- 8.3 Demande d'approbation de PIIA 2023-045 / 406 rue Principale
- 8.4 Demande d'approbation de PIIA 2023-047 / 786 rue Principale
- 8.5 Aide financière au Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon - Projet de bâchage
- 8.6 Rétrocession - Lot 6 209 506 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi - Chemin Brosseau (zone industrielle)
- 8.7 Autorisation de signature - Servitude d'utilité publique en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec sur une partie des lots 6 476 650 et 6 476 652 du Cadastre du Québec appartenant à la Ville de Cowansville

9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

- 9.1 Autorisation de dépenses - Travaux de reprofilage des fossés et d'entretien de ponceau
- 9.2 Autorisation de dépense révisée - Prolongement du réseau égout et pavage sur le Chemin Brosseau
- 9.3 Autorisation de dépenses - Resurfaçage d'une partie de la rue de Québec
- 9.4 Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'un camion 10 roues châssis-cabine neuf | Appel d'offres 05-INF-P-23
- 9.5 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de deux camionnettes hybrides | Appel d'offres 11-INF-P-23
- 9.6 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de matériaux granulaires | Appel d'offres 08-INF-P-23
- 9.7 Autorisation de dépense révisée - Parc Industriel Sud-Ouest - Mise en forme de la rue B jusqu'à la rue Sherbrooke incluant l'aqueduc

10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1 Aide financière - Société Alzheimer Granby et région Inc.
- 10.2 Aide financière - Centre de pédiatrie sociale en communauté Brome-Missisquoi
- 10.3 Aide financière - Club d'horticulture de Cowansville
- 10.4 Aide financière - Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi
- 10.5 Autorisation de signature et aide financière - J'entreprends la relève
- 10.6 Appel de projets Fous du français - Production et dépôt d'une demande de subvention à l'UMQ

11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

12. RESSOURCES HUMAINES

- 12.1 Démission – Surveillant-sauveteur - Loisirs et culture

13. AFFAIRES NOUVELLES

- 13.1 Terminaison du lien d'emploi – Employé numéro 1147
- 13.2 Entente administrative avec la SAAQ – Désignation d'une personne responsable
- 13.3 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de mélanges bitumineux | Appel d'offres 07-INF-P-23

14. DÉPOT DE DOCUMENTS

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Une citoyenne questionne les membres du conseil.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

225-05-2023

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2023, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

Finances et trésorerie

Greffes et affaires juridiques

RÉGLEMENTATION

226-05-2023

Avis de motion – Règlement numéro 1841-41-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser les habitations de trois étages et demi dans la zone Rc-23 (secteur de la rue James et du Nord) ainsi que l'habitation unifamiliale en rangée dans la zone Cbb-1 (secteur de la rue de la Rivière)

Madame la conseillère Mélanie Gobeille, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1841-41-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser les habitations de trois étages et demi dans la zone Rc-23 (secteur de la rue James et du Nord) ainsi que l'habitation unifamiliale en rangée dans la zone Cbb-1 (secteur de la rue de la Rivière).*

Ce règlement a pour objet de requalifier un site commercial en permettant l'habitation unifamiliale en rangée sur la rue de la Rivière et de permettre les habitations de 3 ½ étages dans le secteur de la rue du Nord et du prolongement de la rue James.

Madame la conseillère Mélanie Gobeille dépose le projet de *Règlement numéro 1841-41-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser les habitations de trois étages et demi dans la zone Rc-23 (secteur de la rue James et du Nord) ainsi que l'habitation unifamiliale en rangée dans la zone Cbb-1 (secteur de la rue de la Rivière).*

227-05-2023

Adoption du premier projet de Règlement numéro 1841-41-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser les habitations de trois étages et demi dans la zone Rc-23 (secteur de la rue James et du Nord) ainsi que l'habitation unifamiliale en rangée dans la zone Cbb-1 (secteur de la rue de la Rivière)

Considérant que la Ville de Cowansville a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Ville désire permettre l'usage d'habitation en rangée sur un terrain à requalifier adjacent à la rue de la Rivière;

Considérant que le règlement de zonage a été modifié et interdit dans certaines circonstances les habitations de trois étages et demi sur son territoire;

Considérant que ce projet de règlement est assujéti à une assemblée publique de consultation, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 15 mai 2023 sous la résolution numéro ;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1841-41-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser les habitations de trois étages et demi dans la zone Rc-23 (secteur de la rue James et du Nord) ainsi que l'habitation unifamiliale en rangée dans la zone Cbb-1 (secteur de la rue de la Rivière).

Adoptée à l'unanimité

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

228-05-2023

Demande d'approbation de PIIA 2023-030 / 749 rue Principale

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 mai 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2023-030 / 749 rue Principale », datés du 6 avril 2023 - révision du 4 mai 2023, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2023-030 relative à la propriété sise au 749 rue Principale, lots 3 356 944, 4 640 787, 4 681 563 et 4 633 610 du cadastre du Québec, de manière à permettre la réfection de l'escalier principal de l'immeuble, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

229-05-2023

Demande d'approbation de PIIA 2023-044 / 125 rue Jean-Jacques-Bertrand

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 mai 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2023-044 / 125 rue Jean-Jacques-Bertrand » datés du 4 mai 2023, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2023-044 relative à la propriété sise au 125 rue Jean-Jacques-Bertrand, lot 3 799 485 du cadastre du Québec, de manière à permettre l'installation de 3 nouvelles enseignes afin d'identifier la nouvelle école de conduite, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

230-05-2023

Demande d'approbation de PIIA 2023-045 / 406 rue Principale

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 mai 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2023-045 / 406 rue Principale », datés du 4 mai 2023, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2023-045 relative à la propriété sise au 406 rue Principale, lot 4 499 834 du cadastre du Québec, de manière à permettre l'installation de nouvelles enseignes dont une au mur extérieur et une sur poteaux, annonçant le restaurant Sauge Café, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

231-05-2023

Demande d'approbation de PIIA 2023-047 / 786 rue Principale

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 mai 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2023-047 / 786 rue Principale », datés du 4 mai 2023, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2023-047 relative à la propriété sise au 786 rue Principale, lot 3 355 724 du cadastre du Québec, de manière à permettre de peindre les revêtements extérieurs de la résidence, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

232-05-2023

Aide financière au Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon - Projet de bâchage

Considérant que la Ville de Cowansville réalise, en partenariat avec le Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon (CSBVLD), un projet de bâchage au lac Davignon cet été pour contrer le myriophylle à épis, une espèce exotique envahissante;

Considérant que le projet nécessite une coordination importante de toutes les activités en lien avec ce projet;

Considérant que le CSBVLD propose la coordination des activités de bâchage, en contrepartie d'une aide financière;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'octroyer une aide financière d'un montant de 5 000 \$ au Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon en lien avec la coordination des activités de bâchage au lac Davignon pour l'été 2023.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à la réserve financière du fonds bleu créée en vertu du *Règlement 1913 décrétant la création d'une réserve financière (fonds bleu) pour financer toute dépense visant la préservation et la pérennité du lac Davignon.*

Adoptée à l'unanimité

233-05-2023

Rétrocession - Lot 6 209 506 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi - Chemin Brosseau (zone industrielle)

Considérant que la Ville a autorisé, par la résolution #330-09-2018, la vente du lot 6 209 506 du cadastre du Québec situé sur le chemin Brosseau (ci-après « l'Immeuble »), au prix de 48 295 \$ plus les taxes applicables, à Fiducie Quintal (2015);

Considérant que l'acquéreur, Fiducie Quintal (2015), a accepté de respecter les conditions de la résolution #330-09-2018, y compris les conditions de vente intitulé « Annexe A – Conditions de vente – Vente d'un terrain à Fiducie Quintal (2015) – lot 6 209 506 du cadastre du Québec / rue Brosseau » daté du 27 août 2018 (ci-après « l'Avant-contrat »);

Considérant que Fiducie Quintal (2015) a acquis l'Immeuble en question, par acte notarié passé devant Me Pierre Beaudry, notaire, le 7 septembre 2018;

Considérant que l'Avant-contrat prévoyait que la Ville accordait un délai maximum de deux (2) ans suivant la signature de la vente à Fiducie Quintal

(2015) pour la construction d'un bâtiment d'une superficie approximative de ± 3 600 pieds carrés, soit septembre 2020;

Considérant que ce délai de deux (2) ans n'a pas été prolongé;

Considérant que Fiducie Quintal (2015) s'est fait délivrer le permis de construction # 2021-0860 le 7 septembre 2021, lequel est caduc depuis le 18 juillet 2022 compte tenu de l'absence de réalisation des travaux prévus;

Considérant que Fiducie Quintal (2015) a été avisé par lettre du 21 septembre 2022 de l'intention de la Ville de mettre à exécution son droit de rétrocession conformément à l'Avant-Contrat;

Considérant qu'à ce jour aucuns travaux ni construction prévus dans les conditions de vente n'ont été réalisés dans les délais prévus;

Considérant qu'à défaut de respecter la condition ci-devant énoncée, l'Avant-contrat prévoit que la Ville pourra exiger la rétrocession du terrain, aux frais de Fiducie Quintal (2015), qu'aucune indemnité ne lui sera versée pour les améliorations et additions effectuées sur le terrain, s'il en est, celles-ci restant acquises à la Ville;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De constater que les conditions prévues au contrat d'achat, en faveur de Fiducie Quintal (2015), de l'Immeuble correspondant au lot 6 209 506, ne sont pas toutes respectées, puisque la condition concernant les travaux de construction n'a pas été respectée.

Que devant ce constat, tel que prévu au contrat, le conseil municipal désire que Fiducie Quintal (2015) soit contactée pour procéder à la rétrocession de l'Immeuble et ce, au frais de Fiducie Quintal (2015).

De ne rembourser que 90 % du prix de vente reçu, et ce, conformément à l'Avant-contrat.

De ne verser aucune indemnité pour les améliorations et additions effectuées sur l'immeuble, s'il y a lieu, ces améliorations et additions restant à l'acquis de la Ville, conformément au contrat de vente.

De mandater le cabinet Cain Lamarre pour agir dans le présent dossier et qu'il soit autorisé à prendre tous les moyens légaux pour préserver les droits de la Ville.

D'acheminer une copie de la présente résolution à Fiducie Quintal (2015) (A/S de M. Serge Quintal) par courriel de même que par courrier recommandé, en lui accordant jusqu'au 30 juin 2023 pour signer l'acte de rétrocession de gré à gré, à défaut de quoi un préavis d'exercice sera publié au bureau de la publicité des droits et un recours sera entrepris à l'expiration du délai de 60 jours prévu au préavis d'exercice.

De puiser les deniers requis aux paiements de cette résolution à même le fonds d'administration générale.

Adoptée à l'unanimité

234-05-2023

Autorisation de signature - Servitude d'utilité publique en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec sur une partie des lots 6 476 650 et 6 476 652 du Cadastre du Québec appartenant à la Ville de Cowansville

Considérant qu'une servitude d'utilité publique en faveur des compagnies d'utilités publiques (Bell et Hydro-Québec) doit être autorisée sur les lots 6 476 650 et 6 476 652 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Cowansville pour l'installation, l'opération et l'entretien des nouveaux réseaux de télécommunication et de distribution d'énergie électrique;

Considérant que cette servitude devra être finalisée avant que l'installation des nouveaux réseaux débute;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude d'utilité publique sur les lots 6 476 650 et 6 476 652 du cadastre du Québec, ainsi que les documents requis afin de finaliser le dossier des servitudes (projet BELL-HQ 5506F / 209 883 / 1402-012/402369), le tout tel que montré sur la description technique préparée par M. Kevin Migué, arpenteur-géomètre, préparée le 31 octobre 2022, sous la minute 10 116, dossier 2127F8, copie de ladite description a été soumise au soutien de la présente résolution.

Que les honoraires professionnels soient assumés par la société 9346-2265 Québec inc.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

235-05-2023

Autorisation de dépenses - Travaux de reprofilage des fossés et d'entretien de ponceau

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025 adopté le 19 décembre 2022;

Considérant que les travaux seront réalisés en régie interne;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations daté du 27 avril 2023;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 98 000 \$ taxes nettes pour les travaux de reprofilage des fossés et d'entretien de ponceau - Secteur Ayers, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

236-05-2023

Autorisation de dépense révisée - Prolongement du réseau égout et pavage sur le Chemin Brosseau

Considérant la résolution numéro 101-03-2021 autorisant des dépenses pour le prolongement du réseau d'égout et pavage sur le chemin Brosseau pour un montant de 150 000 \$;

Considérant que certaines circonstances occasionnent une modification des coûts;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations daté du 27 avril 2023;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser une dépense révisée de 155 000 \$ taxes nettes pour les travaux de prolongement du réseau d'égout et pavage du chemin Brosseau, tel que décrit dans l'annexe A soumis aux soutiens des présentes.

De remplacer l'annexe A de la résolution numéro 101-03-2021 par l'annexe A soumise au soutien de la présente résolution.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 1884 et de fixer le terme du remboursement de cet emprunt à 15 ans.

Adoptée à l'unanimité

237-05-2023

Autorisation de dépenses - Resurfacement d'une partie de la rue de Québec

Considérant qu'une aide financière en vertu du *Programme d'aide à la voirie locale, volet des projets particuliers d'améliorations par circonscription*, a été demandée pour l'amélioration ou la construction de routes municipales le 28 avril 2023;

Considérant que la rue Québec, entre les rues Royale et Lauder, répond aux critères d'admissibilité des travaux et que des travaux sont requis dans ce secteur;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations daté du 27 avril 2023;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 43 900 \$ taxes nettes pour le resurfacement de la rue Québec, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

D'affecter au paiement de cette dépense toute subvention reçue ou à recevoir en vertu du *Programme d'aide à la voirie locale (volet projets particulier d'améliorations par circonscription - exercice financier 2023-2024)* et, si le montant n'est pas suffisant, d'affecter du fonds général les deniers requis aux fins de la présente dépense d'investissements.

Adoptée à l'unanimité

238-05-2023

Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'un camion 10 roues châssis-cabine neuf | Appel d'offres 05-INF-P-23

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'un camion 10 roues avec benne de matières résiduelles à bras latéral (appel d'offres no 05-INF-P-23), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant qu'un soumissionnaire a déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix total (taxes incluses)</u>
Camions BL enr. Division de Services de Mécanique Mobile B.L. Inc.	466 935.32 \$

Considérant qu'après analyse, la soumission s'est avérée conforme aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la fourniture d'un camion 10 roues avec benne de matières résiduelles à bras latéral (appel d'offres no 05-INF-P-23) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Camions BL enr. Division de Services de Mécanique Mobile B.L. Inc., pour un montant total de 466 935,32 \$, le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres.

De puiser les deniers requis aux fins du présent contrat à même le règlement d'emprunt 1903 et que le terme de remboursement de cet emprunt soit fixé à 8 ans.

Adoptée à l'unanimité

239-05-2023

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de deux camionnettes hybrides | Appel d'offres 11-INF-P-23

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour fourniture de deux camionnettes hybrides (appel d'offres no 11-INF-P-23), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix total (taxes incluses)</u>
Garage P. Venne inc.	169 001,75 \$
Groupe St-Louis	173 977,87 \$

Considérant qu'après analyse, les deux soumissions se sont avérées non conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De rejeter toutes les soumissions reçues pour la fourniture de deux camionnettes hybrides (appel d'offres 11-INF-P-23) et d'annuler l'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

240-05-2023

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de matériaux granulaires | Appel d'offres 08-INF-P-23

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de matériaux granulaires (appel d'offres no 08-INF-P-23), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

LOT 1			
Transport assumé par la Ville			
Soumissionnaires	Prix total (excluant les taxes)		Conforme
Construction DJL Inc.	Excluant le transport	116 840,00 \$	Oui
	Incluant le coût de transport pour la Ville	175 696.10 \$	
Sintra Inc. (Région Montérégie – Rive-Sud)	Excluant le transport	112 694,00 \$	Non
	Incluant le coût de transport pour la Ville	Section non complétée dans le bordereau de prix	
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	N/A		N/A
LOT 2			
Transport assumé par l'adjudicataire			
Soumissionnaires	Prix total (excluant les taxes) incluant les frais de transport		Conforme
Construction DJL Inc.	360 424.60 \$		Oui
Sintra Inc. (Région Montérégie – Rive-Sud)	382 531.03 \$		Oui
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	342 782.57 \$		Oui

Considérant que pour le Lot 1, les documents d'appel d'offres prévoient que le contrat sera adjugé au soumissionnaire ayant le prix le plus bas sur la soumission globale en tenant compte du coût de transport assumé par la Ville basé sur le *Recueil des tarifs de camionnage en vrac*;

Considérant qu'après analyse, la soumission de Sintra Inc. (Région Montérégie – Rive-Sud) s'est avérée non conforme pour le Lot 1, et ce, étant donné que le bordereau de prix ne rencontrait pas toutes les exigences prévues au devis d'appel d'offres;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la fourniture des matériaux granulaires (appel d'offres no 08-INF-P-23), pour le Lot 1, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction DJL inc., pour un montant total de 116 840,00 \$, plus les taxes applicables, le tout aux termes et conditions énoncés aux documents d'appel d'offres.

De déclarer non conforme la soumission déposée par Sintra Inc. (Région Montérégie – Rive-Sud) en ce qui concerne le Lot 1.

D'adjuger le contrat pour la fourniture des matériaux granulaires (appel d'offres no 08-INF-P-23), pour le Lot 2, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation St-Pierre et Tremblay inc., pour un montant total de 342 782.57 \$, plus les taxes applicables, le tout aux termes et conditions énoncés aux documents d'appel d'offres.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le fonds d'administration général et dans les fonds dédiés aux projets d'investissements autorisés, le tout selon les quantités réelles utilisées et les soldes budgétaires disponibles.

Adoptée à l'unanimité

241-05-2023

Autorisation de dépense révisée - Parc Industriel Sud-Ouest - Mise en forme de la rue B jusqu'à la rue Sherbrooke incluant l'aqueduc

Considérant la résolution numéro 254-05-2022 autorisant des dépenses pour la mise en forme de la rue jusqu'à la rue Sherbrooke incluant l'aqueduc (parc industriel Sud-ouest) pour un montant de 351 000 \$;

Considérant que certaines circonstances occasionnent une modification des coûts;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations daté du 10 mai 2023;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser une dépense révisée de 763 000 \$ taxes nettes pour la mise en forme de la rue B jusqu'à la rue Sherbrooke incluant l'aqueduc (parc industriel Sud-ouest), tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De remplacer l'annexe A de la résolution 254-05-2022 par l'annexe A soumise au soutien de la présente résolution.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

242-05-2023

Aide financière - Société Alzheimer Granby et région Inc.

Considérant la demande d'aide financière présentée par la Société Alzheimer de Granby et Région inc.;

Considérant que la Société Alzheimer de Granby et Région inc. est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa *Politique de reconnaissance des organismes et partenaires*;

Considérant que la Société Alzheimer Granby et Région a pour but d'alléger les conséquences personnelles et sociales de la personne atteinte d'Alzheimer et de son entourage;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accorder à la Société Alzheimer de Granby et Région inc. une aide financière d'un montant de 3 000 \$ dans le but de soutenir l'organisme dans le cadre de la brigade clownesque et les actions bienveillantes intergénérationnelles 2023.

Adoptée à l'unanimité

243-05-2023

Aide financière - Centre de pédiatrie sociale en communauté Brome-Missisquoi

Considérant que le Centre de pédiatrie sociale en communauté Brome-Missisquoi est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa *Politique de reconnaissance des organismes et partenaires*;

Considérant que le Centre de pédiatrie sociale en communauté Brome-Missisquoi est une ressource destinée aux enfants en difficulté;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par le Centre de pédiatrie sociale en communauté Brome-Missisquoi au comité chargé de l'application de la *Politique de reconnaissance des organismes et partenaires*;

Considérant que le comité recommande au conseil municipal que cette demande d'aide financière au soutien au fonctionnement soit la seule acceptée pour l'année 2023 auprès de cet organisme;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accorder au Centre de pédiatrie sociale en communauté Brome-Missisquoi une aide financière au montant de 18 000 \$ pour le soutien au fonctionnement de l'organisme pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité

244-05-2023

Aide financière - Club d'horticulture de Cowansville

Considérant que le Club d'horticulture de Cowansville est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa *Politique de reconnaissance des organismes et partenaires*;

Considérant que le Club d'horticulture de Cowansville a pour mission de promouvoir l'embellissement de notre ville et développe la fierté d'y résider;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par le Club d'horticulture de Cowansville au comité chargé de l'application de *Politique de reconnaissance des organismes et partenaires*;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accorder au Club d'horticulture de Cowansville une aide financière de 1 000 \$ pour la poursuite des activités 2023.

Adoptée à l'unanimité

245-05-2023

Aide financière - Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi

Considérant que l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa *Politique de reconnaissance des organismes et partenaires*;

Considérant que l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi a pour mission de promouvoir et défendre les droits des personnes handicapées physiques adultes;

Considérant la demande déposée par l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi au comité chargé de l'application de *Politique de reconnaissance des organismes et partenaires*;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'accorder à l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi une aide financière de 1 000 \$ en 2023 pour la réalisation d'activité, dont la mise en place du projet « L'escouade Accessibilité Universelle Brome-Missisquoi ».

Adoptée à l'unanimité

246-05-2023

Autorisation de signature et aide financière - J'entreprends la relève

Considérant que dans le cadre de la COOP d'initiation à l'entrepreneuriat coopératif « J'entreprends la relève » propose d'opérer le casse-croûte du Centre de la nature;

Considérant que « J'entreprends la relève » a déjà opéré le casse-croûte avec succès;

Considérant que « J'entreprends la relève » est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa *Politique de reconnaissance des organismes et partenaires*;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'accorder à « J'entreprends la relève » une aide financière d'un montant de 2 000 \$ pour l'année 2023.

D'autoriser la mairesse et la greffière, à signer pour et au nom de la Ville, un bail permettant à « J'entreprends la relève » d'utiliser le bâtiment du casse-croûte situé au Centre de la nature, sans frais.

Que les profits reliés à l'exploitation du casse-croûte du Centre de la nature soient conservés par « J'entreprends la relève ».

Adoptée à l'unanimité

247-05-2023

Appel de projets Fous du français - Production et dépôt d'une demande de subvention à l'UMQ

Considérant que grâce au soutien financier du gouvernement du Québec, un appel de projet de l'Union des municipalités du Québec vise à soutenir des initiatives visant la promotion et la valorisation de la langue française dans les municipalités afin d'en véhiculer une image positive et de favoriser son utilisation auprès des jeunes, des personnes immigrantes et des commerces de leur territoire.

Considérant que le Service des loisirs et de la culture souhaite déposer une demande de soutien financier;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser Anouchka Guillemette Pincince, directrice du Service des loisirs et de la culture, à signer au nom de la Ville de Cowansville tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel à projets.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

RESSOURCES HUMAINES

248-05-2023

Démission – Surveillant-sauveteur - Loisirs et culture

Considérant que Kamélia Vigneault a remis à la directrice du Service des loisirs et de la culture, le 10 mai 2023, sa lettre de démission au poste de Surveillant-sauveteur;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accepter la démission de Kamélia Vigneault à compter du 24 mai 2023.

De remercier Kamélia Vigneault pour les services rendus à la Ville au cours des 4 dernières années et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

249-05-2023

Terminaison du lien d'emploi - Employé numéro 1147

Considérant que l'embauche de l'employé 1147 était temporaire, et que la Ville considère que les exigences du poste ne sont pas respectées et que nous nous voyons dans l'obligation de mettre fin au lien d'emploi;

Considérant la recommandation du directeur général;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 1147 le tout effectif à compter du 16 mai 2023 et de mandater M. Claude Lalonde ing., directeur général, pour procéder au traitement de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

250-05-2023

Entente administrative avec la SAAQ - Désignation d'une personne responsable

Considérant qu'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la cour municipale commune de Cowansville, il est nécessaire que la Société de l'assurance automobile du Québec, ci-après « Société », communique certains renseignements à la cour municipale commune de Cowansville;

Considérant qu'en vertu de certaines dispositions du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions de *Code de procédure pénale* (RLRQ, c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire que la cour municipale commune de Cowansville communique certains renseignements à la Société;

Considérant l'entente administrative concernant la communication de renseignements actuellement en vigueur entre la cour municipale commune de Cowansville et la Société;

Considérant que c'est actuellement Mme Gina Poulin, greffière à la cour municipale, qui est autorisée à accéder aux renseignements communiqués par la Société et, en conséquence, à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements;

Considérant le départ de Mme Gina Poulin pour un congé de maladie à durée indéterminée;

Considérant que Mme Julie Lamarche, directrice du Services du greffe et des affaires juridiques de la Ville est chargée de la gestion de la cour municipale jusqu'au retour du congé de maladie de Mme Poulin;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De désigner, jusqu'au retour de Mme Gina Poulin, Mme Julie Lamarche pour l'application de ladite entente à titre de :

- coordonnatrice de l'entente;
- responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société;
- responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société.

D'autoriser Mme Julie Lamarche elle-même à accéder aux renseignements communiqués par la Société et, en conséquence, autorisée à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

De transmettre copie conforme de la présente résolution à la Société d'assurance automobile du Québec.

Adoptée à l'unanimité

251-05-2023

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de mélanges bitumineux

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de mélanges bitumineux (appel d'offres no 07-INF-P-23), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

Transport assumé par la Ville			
<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix total (incluant les taxes)</u>		<u>Conforme</u>
Sintra Inc. (Région Montérégie – Rive-Sud)	Excluant le transport	619 916.46 \$	Oui
	Incluant le coût de transport pour la Ville	805 413.85 \$	
Pavages Maska Inc.	Excluant le transport	594 026.96 \$	Non
	Incluant le coût de transport pour la Ville	824 416.15	
Construction DJL Inc.	Excluant le transport	613 592.83 \$	Oui
	Incluant le coût de transport pour la Ville	832 219.58 \$	

Considérant qu'après analyse, les soumissions de Sintra Inc. (Région Montérégie – Rive-Sud) et Construction DJL Inc., se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Considérant qu'après analyse, la soumission de Pavages Maska Inc. s'est avérée incomplète en ne soumissionnant pas pour la fourniture de mélange bitumineux à froid en vrac;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la fourniture de mélanges bitumineux (appel d'offres no 07-INF-P-23) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Sintra Inc. (Région Montérégie – Rive-Sud), pour un montant total de 619 916.46 \$, le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le fonds d'administration général et dans les fonds dédiés aux projets d'investissements autorisés, le tout selon les quantités réelles utilisées et les soldes budgétaires disponibles.

Adoptée à l'unanimité

DÉPOT DE DOCUMENTS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est tenue. Des citoyens questionnent les membres du conseil.

252-05-2023

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h01.

Adoptée à l'unanimité.

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.